

Genève, le 12 décembre 2024

Aux représentant-e-s des médias

Communiqué de presse de la Cour des comptes (2 pages)

LA PRISE EN CHARGE DES AUTEURS DE VIOLENCES DOMESTIQUES

Sollicitée par la Conseillère d'État chargée du département des finances, des ressources humaines et des affaires extérieures, la Cour a mené une évaluation de la prise en charge des auteurs de violences domestiques dans le canton. Elle relève que le dispositif de prise en charge des auteurs prévenus de violence domestique est limité. Les entités spécialisées dans la prise en charge sur le moyen-long terme des auteurs de violences domestiques sont peu nombreuses et saturées. Concrètement, la majorité des auteurs ne bénéficie d'aucune prise en charge allant au-delà de l'intervention policière. De plus, la qualité de certains entretiens socio-thérapeutiques imposés aux auteurs ne répond que partiellement aux standards de qualité internationaux. Cette évaluation est librement disponible sur <https://www.cdc-ge.ch>.

Ampleur des violences domestiques à Genève

Le phénomène des violences domestiques est difficilement quantifiable, car seule une minorité des victimes (10 à 22% selon les études) les dénonce. En 2023, la police cantonale a enregistré la dénonciation de 957 cas de violences domestiques (la moyenne observée sur la période 2009-2023 est de 902 cas), recouvrant 1'939 infractions. Les formes de violences domestiques sont en effet multiples et les infractions peuvent s'additionner pour un même cas. À Genève, comme dans le reste de la Suisse, les violences psychiques sont les premières recensées par la police (55% des infractions en 2023 à Genève), et c'est le type de violences qui progresse le plus depuis 2009. Les violences physiques arrivent en deuxième position (39% en 2023), mais elles connaissent une diminution. Les violences sexuelles dénoncées sont en augmentation depuis 2009 pour atteindre 5,6 % en 2023.

La majorité des personnes prévenues pour des faits de violences domestiques sont des hommes âgés de 25 à 49 ans. En 2023, les hommes représentaient 73 % des personnes prévenues dans le canton de Genève.

Une collecte statistique ne permettant pas de piloter le dispositif

Les données collectées par l'observatoire genevois des violences domestiques n'offrent qu'une vision partielle du phénomène des violences domestiques et ne permettent pas d'effectuer un suivi fiable de la prise en charge des auteurs par le dispositif. Elles ne permettent pas non plus de mesurer la récurrence sur plusieurs années.

Une minorité d'auteurs de violences domestiques bénéficie d'une prise en charge thérapeutique et la qualité de certaines prises en charge ne satisfait pas aux standards internationaux

La Cour a calculé qu'en 2023, moins de la moitié des auteurs de violences domestiques prévenus étaient pris en charge par un acteur du dispositif et que cela se résume généralement à une simple interaction avec un acteur du dispositif. Le nombre limité d'entités capables de recevoir et d'accompagner les auteurs de violences domestiques explique ce phénomène.

La prise en charge des auteurs de violences domestiques est insatisfaisante au regard des risques de récidive. La Cour relève que les entretiens socio-thérapeutiques et juridiques imposés à la suite d'une mesure d'éloignement administrative ne sont pas assez poussés pour satisfaire aux standards de qualité internationaux. Enfin, le partage limité d'informations entre les acteurs du dispositif ne permet pas de suivre les auteurs de violences domestiques présentant un risque de récidive élevé.

Axes d'amélioration

Afin de répondre aux constats posés, la Cour recommande en particulier de :

- Renforcer la collecte et l'analyse des données par l'observatoire genevois des violences domestiques ;
- Développer les mesures de prise en charge des auteurs de violences domestiques ;
- Faciliter l'intégration des violences domestiques dans la future unité de gestion des menaces en adaptant les bases légales applicables.

Pour toute information complémentaire, prière de prendre contact avec :

Madame Sophie FORSTER CARBONNIER, présidente

Tél. 022 388 77 90, courriel : sophie.forster-carbonnier@cdc.ge.ch